

Vos questions / nos réponses

Camarade suspect

Par [Robin2](#) Postée le 22/08/2026 18:50

Si je soupçonne un camarade de classe de vendre de la drogue, même aux autres camarades de ma classe, je peux faire quoi ? En tout cas, il fait ça de son plein gré. J'ai aussi parlé des fois avec lui, et il m'a toujours dit - en rigolant mais je pense que c'était sincère - qu'il faisait un travail pas déclaré.

Mise en ligne le 25/08/2026

Bonjour,

Nous comprenons que vous vous interrogiez à ce propos. Le fait de savoir qu'un acte illégal a lieu ne vous rend pas responsable, même si vous n'en parlez pas.

Dans un premier temps, vous pouvez faire part de cette situation à vos parents pour échanger et envisager les pistes vous semblent les plus adaptées à cette situation.

Dans le contexte que vous nous décrivez, la vente de drogue a lieu au sein de votre établissement scolaire. Par conséquent c'est la direction qui a la responsabilité d'en assurer le bon fonctionnement et de garantir la sécurité de tous les élèves. C'est vers elle qu'il faudrait se tourner pour qu'elle prenne les dispositions nécessaires afin de régler cette situation.

Cependant et pour ne pas vous exposer à un risque éventuel de représailles et pour davantage de discrétion, vous pouvez aussi vous rapprocher de l'infirmerie ou de l'assistante sociale de l'établissement. Ce sont des professions soumises au secret confidentiel et elles pourront relayer ces informations auprès de la direction.

Enfin, le fait qu'un adolescent mineur vende de la drogue, peut supposer qu'il fait face à de possibles difficultés personnelles ou au sein de son foyer, etc. Ainsi, l'évoquer avec le service médical ou social peut aider à repérer une situation préoccupante.

Par ailleurs, si vous souhaitez prendre conseil auprès de professionnels de soin en addictologie et parler plus ouvertement de vos interrogations, vous pouvez aussi vous tourner vers une Consultation Jeunes

Consommateurs (CJC). Il s'agit de consultations gratuites, individuelles et confidentielles pour des jeunes consommateurs entre 12 et 25 ans. Les professionnels ont l'habitude de recevoir un public jeune et sont tous formés aux questions d'usage de drogues, de trafics, etc. Ce peut être une piste de réflexion supplémentaire pour vous aider à vous positionner.

De même, il existe « le fil santé jeunes » qui est une plateforme numérique disposant d'une ligne d'écoute et d'un tchat gratuits et confidentiels. Les professionnels écoutants traitent de toutes les questions qui traversent la vie des jeunes de 12 à 25 ans (drogues, sexualité, harcèlement, famille, scolarité, etc.), il peuvent également vous conseiller au plus près de cette réalité.

Nous vous transmettons en bas de page un lien vers ce site et également les coordonnées de la CJC de votre ville, si ces alternatives vous intéressent.

En attendant, nous restons bien sûr disponibles pour toute autre question à ce sujet. Notre service d'écoute est accessible 7j/7 au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) de 8h à 2h. Vous pouvez aussi utiliser notre tchat via notre site internet, de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le week-end.

Bien à vous

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suiv

[CSAPA Le Lac d'Argent OPPELIA THYLAC](#)

64 chemin des Fins Nord
74000 ANNECY

Tél : 04 50 67 96 51

Site web : urlr.me/JMGdh

Secrétariat : Lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 16h à 18h45

Accueil du public : Lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, et le jeudi de 16h à 18h45

Consultat° jeunes consommateurs : La CJC a lieu à la Maison des Adolescents d'Annecy - Au Cinq - (sur CRAN GEVRIER) le lundi de 13h30 à 18h et mercredi de 9h à 13h - prise de rendez-vous au 04 56 49 73 55 - (2 autres CJC sur la région sont assurées sur le département 04 50 67 96 51)

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- [Fil Santé Jeunes](#)